

Questions au Feuilleton

Une voix: Pourquoi?

M. Andre: Quelle citation?

Mme le Président: Quand le député a invoqué le Règlement pour une raison semblable aujourd'hui, vers 5 heures, à peu près au point où en sont ordinairement nos délibérations à 3 heures, j'étais en mesure de l'écouter. Mais plus maintenant, même . . .

Une voix: Pourquoi?

Mme le Président: . . . s'il tente de faire indirectement ce que je lui ai dit qu'il ne pouvait faire directement, et même s'il prétend maintenant que son rappel au Règlement a trait à la période des questions. Je pourrais accepter son intervention si nous n'avions pas abordé les affaires courantes, mais c'est déjà fait. Par conséquent, si le député veut soulever un nouveau point d'ordre, il peut le faire, mais pas à ce moment-ci. Je passe donc aux questions au *Feuilleton*.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Questions au *Feuilleton*.

M. Stevens: Recours au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Règlement!

* * *

● (2100)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1943, 2049 et 2210.

[*Texte*]

LES AÉROPORTS DE L'ARCTIQUE—LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ OU DU CONTRÔLE

Question n° 1943—**M. Benjamin:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de transférer la propriété et/ou le contrôle des aéroports de l'Arctique *a)* au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou *b)* aux gouvernements territoriaux?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Les aéroports de l'Arctique sont la propriété de Sa Majesté du chef du Canada et le demeureront. Si par contrôle on entend la responsabilité des opérations, en vertu des arrangements actuels, les petits aéroports (plus de 40) sont exploités par les gouvernements territoriaux et leur financement est assuré par Transports Canada. Le gouvernement se penche actuellement sur la possibilité et l'opportunité de confier aux gouvernements territoriaux à la fois la responsabilité opérationnelle et financière de ces aéroports (sous l'égide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). Il n'est aucunement question de transférer la responsabilité de Trans-

ports Canada relativement à la sécurité des services aériens dans le Nord.

LA LOI SUR LES PÊCHES—LES INFRACTIONS

Question n° 2049—**M. Greenaway:**

1. De 1975 jusqu'à maintenant, combien de poursuites en justice la Couronne a-t-elle intentées chaque année en Colombie-Britannique, contre des autochtones habitant la province, à la suite d'infractions à la loi sur les pêches et, dans chaque cas, quelles poursuites ont été *a)* l'objet d'un non-lieu, *b)* l'objet d'un appel, *c)* gagnées, *d)* perdues par la Couronne?

2. Quelles ont été les raisons des non-lieu?

3. Combien d'appels ont été *a)* gagnés, *b)* perdus par la Couronne à la suite (i) du maintien (ii) de l'annulation de la décision originale?

4. Combien *a)* les poursuites, *b)* les appels ont-ils coûté aux ministères (i) de la Justice (ii) des Pêches et des Océans, et à quelles fins l'argent a-t-il été dépensé?

5. Dans les cas où la condamnation a été maintenue, quels revenus a-t-on tirés des *a)* amendes imposées, *b)* biens saisis, y compris le poisson?

6. Combien de jours de travail les employés du ministère des Pêches et des Océans ont-ils perdus pour comparaître lors de ces audiences et combien cette perte de temps a-t-elle coûté approximativement au ministère?

7. Dans chaque cas d'acquiescement, les biens saisis, y compris le poisson, ont-ils été rendus au(x) propriétaire(s) en bon état ou les a-t-on indemnisés en conséquence et, le cas échéant, quelle a été la nature de cette indemnisation?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Le ministère des Pêches et des Océans ne garde pas de statistiques distinctes sur les poursuites intentées contre les autochtones, puisqu'une telle pratique pourrait être jugée discriminatoire. Par exemple, en 1979, plusieurs organismes ont critiqué une formule utilisée par le ministère concernant les activités de pêche, dans laquelle on faisait une distinction entre les pêcheurs «blancs» et les «noirs». La formule a été modifiée immédiatement.

L'information demandée exigerait une recherche dans 6 000 dossiers de poursuite environ, couvrant la période de 1975 à 1980, dans les bureaux de district et de secteur des Pêches, dans toute la Colombie-Britannique, ainsi qu'au bureau central régional, à Vancouver. Il faudrait utiliser environ huit mois-personnes pour faire ce travail, au coût de \$15,000 à \$25,000. Le personnel régional ne serait pas en mesure de faire cette recherche pendant la saison de pêche au cours de l'été et de l'automne. Le ministère devrait donc faire faire le travail à contrat.

LE SONDAGE EFFECTUÉ PAR LE MAS

Question n° 2210—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il récemment envoyé un questionnaire et, le cas échéant, *a)* pourquoi et l'a-t-il été envoyé à environ 1000 sociétés ou personnes dans les affaires, *b)* était-il signé par le sous-ministre, M. David Kirkwood, *c)* demandait-il aux destinataires s'ils étaient satisfaits des délais dans lesquels ils étaient payés par le ministère pour les services rendus?

2. Le ministère s'est-il inquiété de l'efficacité ou autre du processus d'émission des chèques et, le cas échéant, *a)* pourquoi, *b)* que fait-on pour redresser la situation?

3. Le 6 mars 1981, combien de réponses au questionnaire avait-on reçues?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui.